



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Modalités

a. Petit-déjeuner

Le petit-déjeuner est servi sous forme de buffet entre 7h et 10h.

b. Déjeuner

Dans le cadre des forfaits journée ou demi-journée d'étude, le déjeuner 2 plats (plat et dessert) est proposé dans l'un de nos restaurants partenaires, accessible à pied. Dans le cadre d'un menu à l'assiette, nous vous remercions de choisir une entrée, un plat et un dessert commun à tout le groupe. En cas d'allergie alimentaire, une alternative au choix du Chef sera proposée.

c. Hébergement

Le client doit adresser par écrit la liste nominative des participants et de l'attribution des chambres, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Les chambres réservées seront mises à disposition des bénéficiaires à partir de 15 heures le jour d'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 heures le jour du départ, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuit supplémentaire.

d. Traitement des bagages

L'hôtel ne propose pas la mise en chambre de bagages.

e. Cadeaux en chambre

La dépose en chambre de cadeaux est proposée au tarif de 2,00 euros TTC par chambre.

f. Séminaire

Les packages journée ou demi-journée d'étude sont proposés à partir de 8 personnes. En deçà, une facturation dépackagée vous sera proposée. La location de la salle de réunion inclut le wifi, un écran, un vidéo projecteur, un paperboard, de l'eau minérale, papier et stylo. Toute prestation n'étant pas décrite dans ce forfait sera facturée en supplément selon les tarifs en vigueur.

g. Stationnement

Le stationnement n'est pas inclus dans le tarif de la chambre, il est proposé avec un supplément de 8,00€ TTC par véhicule et par jour, suivant disponibilité à réservation (6 places disponibles). Le parking public le plus proche est situé à 5min à pied, parking Estacade.

h. Transferts aéroport/gare - hôtel

L'hôtel ne propose pas de transfert vers l'aéroport. L'hôtel se trouve à 2min à pied de la gare de Grenoble.

Pour les transferts aéroport vers l'hôtel, prévoir 35min pour une arrivée depuis Grenoble Alpes Isère et 1h depuis Lyon.

i. Protocole sanitaire

L'hôtel Maison Barbillon effectuera la mise en place de l'évènement à la date prévue au contrat dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation. Dans le cas où le client agirait, directement ou indirectement, de sa propre initiative ou à celle de ses clients et/ou visiteurs, dans le cadre de l'évènement, en violation des règles mises en œuvre au titre des protocoles sanitaires mis en place par l'hôtel, ce dernier sera déchargé de toute responsabilité. A ce titre il ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences de toute nature, notamment dommageables, résultant du non-respect des mesures mises en œuvre par l'hôtel.

2. Modification du contrat

Les tarifs sont valables pour la demande initiale. En cas de réduction de séjour et/ou du nombre de chambres avant le versement du premier acompte, l'hôtel Maisons Barbillon se réserve le droit de réajuster son offre. La taxe de séjour est en supplément, ce montant est sous réserve de modification selon dispositions légales et sans préavis.

Après confirmation du séjour par la signature du contrat, tout ajout de prestations supplémentaires sera porté sur un avenant et vous sera adressé pour acceptation par signature.

3. Confirmation et règlement

Toute réservation n'est confirmée qu'après la réception d'un acompte de 30% du montant total, accompagné du cachet du client et de la mention « Bon pour Accord » sur le devis.

Le paiement de 50% du montant total des prestations devra s'effectuer dans un délai maximum de 30 jours avant la manifestation. Les 20% restant devront être réglés au plus tard 14 jours avant la date d'arrivée. A défaut de paiement, l'hôtel Maison Barbillon ne garantit pas la disponibilité des espaces/chambres réservées.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

4. Frais d'annulation

Les montants perçus par l'hôtel Maison Barbillon ne sont pas remboursables en cas d'annulation totale ou partielle. Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale doivent être adressées par écrit à l'hôtel Maison Barbillon. Pour tout ajout de prestation, toute annulation sera calculée sur la base du dernier avenant établi.

a. Annulation totale

Le changement de date de la manifestation est considéré comme une annulation totale et donne lieu aux conditions d'annulation. Est également une annulation, le défaut de paiement des acomptes contractuels (autre que le premier acompte). En cas d'annulation totale, L'hôtel Maison Barbillon conservera le montant des acomptes versés à titre de pénalités et/ou facturera le client selon les modalités suivantes:

Plus de 30 jours avant la manifestation : 70% du montant TTC des prestations réservées peut être annulé sans frais.

Entre 30 jours et 15 jours avant la date de la manifestation : 20% du montant TTC des prestations réservées peut être annulé sans frais.

Entre 14 et 3 jours avant la manifestation : 10% du montant TTC des prestations réservées peut être annulé sans frais

Moins de 3 jours avant la date de la manifestation : toute annulation des prestations réservées sera facturée.

b. Annulation partielle

En cas d'annulation partielle portant sur la diminution de la durée de la manifestation, du nombre de participants et/ou des prestations commandées, la règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues aux conditions générales d'annulation totale.

c. Conditions de modifications ou d'annulation spéciales COVID

Pour toute modification ou annulation respectant l'un des cas suivants, les modalités indiquées ci-dessous prévaudront sur nos conditions générales de ventes.

- Une fermeture des frontières du pays de départ pour les participants venant de l'étranger, sur la période ou le séjour devait avoir lieu.

- L'interdiction de voyager en France pour le pays du client, décidé par le gouvernement français ou par son pays de provenance, sur la période ou le séjour devait avoir lieu.

- Une limitation des déplacements mise en place par le gouvernement Français, entraînant l'incapacité de se rendre à l'hôtel sur la période où le séjour devait avoir lieu.

- Une fermeture des stations de ski ou une fermeture des frontières françaises, décidé par le gouvernement français, sur la période ou le séjour devait avoir lieu.

- Un confinement national ou local (département de l'hôtel ou département du client) décidé par le gouvernement français ou par le gouvernement du pays de provenance du client, sur la période ou le séjour devait avoir lieu.

- Une quarantaine imposée par le gouvernement Français ou par le pays de provenance du client, sur la période où le séjour devait avoir lieu.

Dans le cas où l'une des situations ci-dessus se présente, L'hôtel Maison Barbillon s'engage à donner la possibilité à ses clients

> D'opter pour un report intégral de la somme perdue sous forme de voucher, valable dix-huit mois à compter de sa date d'émission. Si ce voucher n'est pas consommé au terme des dix-huit mois, un remboursement intégral pourra alors être demandé par écrit à : commercial@maisonbarbillon.com

> D'opter pour un remboursement de la somme perdue sous un délai de 90 jours maximum.

Pour toute autre cause de modification ou d'annulation : les conditions de vente réservées resteront inchangées.

5. Règlement de la facture finale

Le règlement de la facture finale s'effectuera au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture et sans escompte. Tout retard de règlement donnera lieu, au paiement d'une indemnité pour frais de recouvrement.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de ventes et modalités et déclare en acceptant les termes sans réserve. Nous vous demandons de bien vouloir parapher chaque page de ce document et de le signer en indiquant la mention « Bon pour accord ». Ce contrat doit nous parvenir par retour pour garantir l'option qui vous a été réservée. La réservation définitive de votre séjour sera confirmée à réception du contrat signé et du premier versement d'acompte.

Fait à Grenoble,
Maison Barbillon

Le Client